Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 117 (1991)
Heft: 13

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Schweizerischer Ingenieur- und Architekten-Verein
Société suisse des ingénieurs et des architectes
Società svizzera degli ingegneri e degli architetti

L'appellation EUR ING pour les ingénieurs suisses

La Fédération européenne des associations nationales d'ingénieurs (FEANI) a créé il y a un certain temps l'appellation d'Ingénieur Européen (EUR ING). Dans les 22 pays regroupés au sein de la FEANI, cette appellation est attribuée aux ingénieurs qui remplissent les conditions requises en matière de formation et d'expérience professionnelles.
Cette appellation facilite la reconnaissance des qualifications professionnelles des ingénieurs dans tous les pays de l'Europe et favorise la libre circulation.
Jusqu'à ce jour, plus de 8000 appellations EUR ING ont été attribuées, dont le plus grand nombre à des ingénieurs britanniques et français. Les conditions requises pour l'attribution de l'appellation EUR ING sont les suivantes : une éducation (sic ! *Rédaction*) technique supérieure dispensée par une haute école de niveau universitaire, reconnue par la FEANI, et une expérience professionnelle validée. La période minimale de formation est de sept ans, comprenant au moins trois années d'éducation (resic!) technique supérieure et deux années d'expérience professionnelle.
Le 15 mars 1991, les dispositions concernant l'attribution de cette appellation aux ingénieurs suisses ont été fixées. Les Ecoles polytechniques fédérales de Zurich et de Lausanne sont reconnues par la FEANI pour tous les domaines spécialisés qui autorisent à porter le titre de «Ing. dipl. EPF». Le soin de contrôler la compétence professionnelle est confié à la Fondation des Registres suisses des ingénieurs, des architectes et des techniciens qui confirme la qualification de l'ingénieur par l'inscription au Registre A. Après trois années d'expérience professionnelle, un ingénieur EPF peut demander l'inscription au Registre A et en même temps l'attribution de l'appellation EUR ING. Une fois les formalités nécessaires accomplies et le paiement d'un droit[1] (dont le montant reste à déterminer) effectué, l'ingénieur reçoit un certificat délivré par le président de la FEANI et un parchemin attestant l'attribution de l'appellation EUR ING.
Les Ecoles techniques supérieures (ETS) n'ont pas encore été reconnues par la FEANI, qui n'accepte que les écoles auxquelles seuls les étudiants titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme équivalent sont admis. Les Ecoles techniques supérieures suisses ne remplissent pas cette condition. Des discussions visant à une modification de la loi en matière de formation professionnelle sont en cours. Pour le moment, l'appellation EUR ING n'est attribuée aux diplômés des Ecoles techniques supérieures que lorsqu'ils ont passé l'examen requis pour obtenir l'inscription au Registre suisse A.
Les intéressés sont priés de s'adresser à la Fondation des Registres suisses des ingénieurs, des architectes et des techniciens, Weinbergstrasse 41, 8006 Zurich, tél. 01/252 32 22.

[1] On lira avec profit, à ce sujet, les réflexions d'Olivier Reverdin sur les technocrates européens, dans l'article paru dans notre dernier numéro. (Rédaction.)

Catalogue des articles normalisés (CAN) : nouveaux groupes de travail

Des groupes de travail seront formés prochainement pour élaborer de nouveaux chapitres CAN ou réviser des chapitres existants. Les professionnels ou les experts désirant participer à l'un de ces groupes sont les bienvenus. Ils s'adresseront au CRB, secrétariat technique (Mme E. Rupff), case postale, 8040 Zurich, tél. 01/451 22 88, fax 01/241 43 11.
Cette annonce concerne le chapitre N° 387 «Portes de sécurité», domaine H. L'activité du groupe a débuté en mai 1991.

La SIA devient membre de Swisspro

L'association Swisspro est l'organisation suisse du Western European EDIFACT Board, responsable de la diffusion de la norme EDIFACT (pour Electronic Data Interchange for Administration, Commerce and Transport) établie par l'ONU. Il s'agit là, en effet, d'une norme qui vise à uniformiser, au niveau mondial, l'échange de documents et d'informations et qui, aujourd'hui, est appliquée essentiellement dans le commerce et les transports, des branches nouvelles étant constamment intégrées dans le système. Les Message Development Groups (MD's), qui relèvent du Western European EDIFACT Board, s'occupent du format des données permettant un échange d'informations dans chaque branche. Parmi eux, le groupe MD5, chargé de mettre au point le format employé dans la construction, n'est pas encore représenté au sein de la Swisspro.
Actuellement, la Swisspro est responsable de la coordination des activités relatives à EDIFACT et désigne, pour chaque domaine spécialisé, les délégués suisses qui représentent les intérêts de notre pays aux réunions et aux conférences européennes. En adhérant à la Swisspro, la SIA se fixe un but bien précis : placer dans le contexte européen les travaux menés en Suisse pour l'échange de documents et d'informations et contribuer ainsi à l'intégration de la construction suisse dans l'Europe qui verra le jour en 1992. L'échange efficace d'informations est une des conditions nécessaires à une application intégrale de l'informatique dans la construction.

Christoph Gehr, SIA Zurich

Sondage à propos de la recommandation SIA 380/3 «Isolation thermique de conduites, canaux et réservoirs

La nouvelle recommandation SIA 380/3 sera livrée avec un programme de calcul enregistré sur disquette ; c'est une première. Des programmes similaires seront ensuite préparés pour d'autres recommandations et d'autres normes. Il ne s'agit pas d'élaborer des logiciels complexes, mais de mettre à la disposition des utilisateurs des moyens simples, qui leur permettront d'effectuer facilement les calculs nécessaires. C'est la raison pour laquelle on a décidé de choisir une solution micro-informatique ou Macintosh, basée sur un tableur standard. Pour pouvoir garantir que cette solution sera conforme aux caractéristiques du logiciel le plus répandu dans les bureaux d'études en Suisse, le groupe Informatique de la Commission pour les normes relatives aux installations a organisé un sondage, afin de déterminer quels systèmes informatiques (hardware) sont installés dans les bureaux et quels progiciels standard pour tableurs y sont le plus couramment utilisés. Le sondage a trouvé un accueil très favorable : 528 bureaux faisant partie de la SIA ainsi que des associations de spécialistes des installations ont rempli et renvoyé le

Mises en consultation

Les chapitres suivants seront prochainement mis en consultation et des exemplaires peuvent en être demandés au CRB, à l'adresse déjà mentionnée ci-dessus.

Chapitre N°	*Titre*	*Langue*	*Délai*
153	Übertragungsleitungen	A	30.5-30.9.91
153	Conduites de transmission	F	15.10-15.12.91
211	Terrassements	F	1.9-1.11.91
212	Terrassements en fouille	F	1.9-1.11.91
311	Terrassements exécutés par l'entreprise de maçonnerie	F	1.9-1.11.91
382	Aussentüren aus Holz	A	19.4-17.6.91
384	Tore aus Metall	A	15.6-15.10.91
385	Grandes portes en métal	F	15.8-15.10.91

questionnaire. 377 bureaux se disaient intéressés par le programme proposé.
L'évaluation des réponses a livré quelques résultats très surprenants:
- quelque 25% des entreprises ayant répondu au questionnaire utilisent un système Macintosh
- près de 80% des utilisateurs travaillant avec un système IBM ou un système compatible, se servent d'un processeur 386 ou 486
- près de 55% des utilisateurs travaillent avec des unités de disquettes 3 ½»
- 55% environ des bureaux utilisent l'interface graphique pour utilisateurs Windows 3.0.

Quant aux tableurs, les trois progiciels les plus répandus sont:
- Excel (progiciel employé par 250 bureaux, dont 102 l'ont installé sur Macintosh et 145 sous Windows 3.0)
- Lotus 1-2-3 (utilisé par 127 bureaux)
- Framework III (utilisé par 106 bureaux).

Ces chiffres sont assez éloquents. Il allait donc de soi que les progiciels employés moins couramment (par exemple Multiplan) ne seraient pas retenus pour le choix du tableur à intégrer dans le programme de calcul.
S'appuyant sur ces résultats, le groupe Informatique a décidé d'établir le programme de calcul sur trois progiciels de base: Lotus 1-2-3, Excel (version pour micro-ordinateurs et pour ordinateurs Macintosh) et Framework III.
Afin de toujours suivre l'évolution du marché, le groupe Informatique organisera chaque année un sondage de ce genre. La SIA espère que la prochaine enquête trouvera le même écho satisfaisant. D'autres programmes facilitant les calculs seront mis au point ultérieurement pour d'autres publications de la SIA.

Christoph Gehr, SIA Zurich

Norme SIA 198 «Travaux souterrains»

Exemplaires de consultation

La nouvelle norme SIA 198 «Travaux souterrains» est prête pour la mise en consultation.
Cette norme remplace la norme SIA 198 de 1975, la recommandation SIA 198/1 de 1985 et la norme SIA V 198/7 de 1989.

Contenu
- Notions fondamentales
- Projet
- Prescriptions d'exécution
- Conditions générales de soumissions complémentaires
- Métrés et décompte
- Tâches des gens de métier
- Annexes

Les prises de position peuvent être envoyées jusqu'au 30 juin 1991 au secrétariat général de la SIA.
Exemplaires de mise en consultation moyennant versement d'un montant de Fr. 25.- adressé au secrétariat général de la SIA, case postale, 8039 Zurich, tél. 01/201 15 72, fax 01/201 63 35.

Sections

Section genevoise

Candidatures

M. *Hervé-Hubert Détraz,* ingénieur-géologue, Université de Genève 1989.
(Parrains: MM. P. Dériaz et D. Grobet.)
M. *Gaëtan Galimont,* architecte dipl. EPFL en 1982.
(Parrains: MM. W. Stampfli et E. Pilossian.)
M. *Claude Hilfiker,* ingénieur géologue, Université de Genève 1986.
(Parrains: MM. J.-G. Hammerschlag et E. Stampfli.)
M. *Alain Louis,* architecte, diplômé EAUG en 1976.
(Parrains: MM. J.-J. Oberson et R. Lagier.)
M. *Haïm Nissim,* ingénieur-électricien, diplômé EPFL en 1973.
(Parrains: MM. M. Borel et E. Conti.)
M. *Daniel Piola,* architecte, diplômé EAUG en 1989.
(Parrains: MM. D. Zanghi et W. Weber.)
M. *Philippe Poget,* ingénieur forestier, diplômé EPFZ en 1982.
(Parrains: MM. S. Meynet et P. Steinmann.).
Nous rappelons à nos membres que, conformément à l'article 3 des statuts de la section, ils ont la possibilité de faire une opposition motivée, par avis écrit *au comité de la section, dans un délai de 15 jours.*
Passé ce délai, les candidatures ci-dessus seront transmises au Comité central de la SIA à Zurich.

SVIA

Candidatures

M. *Philippe Bellwald,* ingénieur civil, dipl. EPFL en 1981.
(Parrains: MM. R. Ulmi et Philippe Chappuis.)
M. *Gustav Bracher,* ingénieur chimiste, dipl. EPFZ en 1974.
(Parrains: MM. J.-C. Badoux et P. Kelterborn.)
M. *Olivier Burdet,* ingénieur civil, diplômé EPFL en 1983.
(Parrains: MM. V. Correnti et J.-P. Jaccoud.)
M. *Nicolas Pham,* architecte, diplômé EPFL en 1986.
(Parrains: Mme A. Dettling et M. B. Tardin.)
M. *Alfredo Orlando Pina,* architecte, diplômé EPFL en 1983.
(Parrains: MM. V. Mangeat et B. Verdon.)
M. *Jean-Paul Tschumi,* ingénieur informaticien, diplômé EPFL en 1991.
(Parrains: MM. M. Tschumi et J.-C. Badoux.)
M. *Pierre Zoller,* ingénieur mécanicien, dipl. EPFZ en 1982.
(Parrains: MM. J.-C. Badoux et G. Minder.)
Nous rappelons à nos membres que, conformément à l'article 10 des statuts de la SVIA, ils ont la possibilité de faire une opposition motivée, *par avis écrit au comité de la SVIA, dans un délai de 15 jours.*
Passé ce délai, les candidatures ci-dessus seront transmises au Comité central de la SIA à Zurich.

Le coin de la rédaction

Point final

L'élite et les autres

D'aucuns le savaient peut-être déjà, tous l'ont appris au plus tard le 22 mai 1991 en lisant le *Journal de Genève*: la corporation des architectes se divise en une petite élite, dont les membres consacrent le meilleur d'eux-mêmes à l'embellissement de l'environnement construit où nous vivons, et une troupe forcément anonyme, vouée essentiellement à l'élaboration et au respect des normes techniques de la construction.
J'exagère? Qu'on lise le texte reproduit ci-dessous.
S'il y a un motif, pour les architectes SIA, de sauter en l'air à la lecture de cette pièce d'anthologie, il y a surtout matière à s'interroger sur la maladresse avec laquelle nos professions s'adressent à la presse. Que 70 architectes genevois pensent former une élite professionnelle, c'est leur affaire; qu'ils relèguent leurs quelque 350 collègues SIA de Genève non membres FAS au rang de croque-normes, voilà qui prête à sourire. Mais qu'ils jugent opportun de livrer de telles considérations à la presse quotidienne n'est pas fait pour améliorer l'image des architectes - de l'élite ou non - aux yeux du public. Qu'on ne vienne pas dire que la journaliste a mal compris les propos tenus lors de la conférence de presse: la clarté de l'expression verbale fait partie des caractéristiques de l'élite.
Alors que les architectes s'indignent des propos - frisant la diffamation - tenus sur leurs activités par des représentants des entreprises générales, il serait recommandable qu'ils contrôlassent mieux leurs déclarations à l'égard de leurs propres collègues...

Jean-Pierre Weibel

La FAS cultive l'élitisme

La FAS, fédération des architectes suisses, est l'une des quatre associations d'architectes de Genève. C'est la plus élitiste: on n'y entre que par cooptation. Ses préoccupations sont éthiques et culturelles: elle cherche à promouvoir une architecture de qualité, à défendre le patrimoine bâti contemporain et à réfléchir au développement de la Ville. De la FAS, les autres disent qu'elle s'occupe «du sexe de l'ange». Elle compte à Genève quelques 80 membres.
La SIA, société des ingénieurs et architectes, regroupe les membres de ces deux professions. Ses préoccupations vont plutôt aux normes de construction. L'AGEA, association genevoise des architectes, est l'association patronale des propriétaires de bureau d'architecture.
Ces trois associations sont regroupées dans une association faîtière: l'INTERASSAR, qui compte à Genève 400 à 450 membres.

Journal de Genève du 22.5.1991 (F)